

DEPARTEMENT
<b>VAR</b>
CANTON
<b>SAINTE MAXIME</b>
COMMUNE
<b>CAVALAIRE SUR MER</b>

REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
Liberté - Egalité - Fraternité  
-----

N° 42-2020-DE

1.1 - Marchés publics

## DECISION PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**OBJET :** Signature de l'avenant n° 2 au marché n° 17/2019 « Redéploiement des infrastructures portuaires et des espaces sur le Domaine Public Maritime du Port de Cavalaire sur Mer - Réaménagement de l'entrée Est »

### Titulaires :

Groupement EIFFAGE ROUTE Méditerranée Etab. Côte d'Azur (Mandataire)  
SARL DALL'ERTA (Cotraitant 1)  
ZA du Fenouillet - RD 559  
83240 CAVALAIRE SUR MER

Service... *Marchés Publics*  
Affichage du... *11.05.2020*  
Au... *12.07.2020*

### LE MAIRE DE LA COMMUNE DE CAVALAIRE SUR MER

- VU** Le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-22 ;
- VU** la délibération du Conseil Municipal n° 57/14 en date du 14 avril 2014 déléguant au Maire le pouvoir de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- VU** la délibération du Conseil Municipal n° 122/2017 en date du 6 novembre 2017 concernant la modification du rôle et actualisation de la composition de la Commission d'Appel d'Offres permanente ;
- VU** L'article 20 de l'Ordonnance n° 2020-460 du 23 avril 2020, qui déroge aux articles L. 1411-6 et L. 1414-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, concernant les projets d'avenants aux marchés publics entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 %, qui sont dispensés respectivement de l'avis préalable de la Commission d'Appel d'Offres ;
- VU** Les articles R 2194-2 du Code de la Commande Publique,
- CONSIDERANT** Que le marché a été notifié le 7 octobre 2019 pour un montant de 449 825,21 € HT, soit 539 790,25 € TTC réparti entre les co-traitants ;
- CONSIDERANT** La signature de l'avenant n° 1 qui est sans incidence financière ;

**CONSIDERANT** Que ces travaux se réaliseront en amont d'autres marchés attendus dans le cadre du projet du port. Il convient de réaliser certaines prestations qui, à l'origine, étaient incluses dans d'autres marchés. Celles-ci ne seront pas à réalisées et seront prises en compte dans les futures consultations. Insertion de prix nouveaux, pour un montant de 37 961,60 € HT soit 45 553,92 € TTC, soit un pourcentage d'écart introduit par le présent avenant de 8,44 %, portant ainsi le nouveau montant du marché public à 487 786,81 € HT soit 585 344,17 € TTC ;

### DECIDE

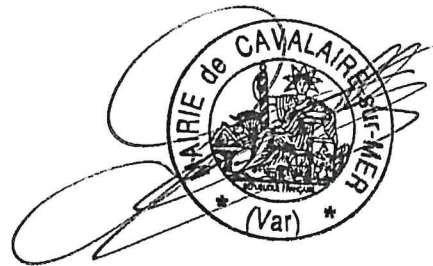
**ARTICLE 1** De signer l'avenant n° 2 relatif au marché n° 17/2019 « Redéploiement des infrastructures portuaires et des espaces sur le Domaine Public Maritime du Port de Cavalaire sur Mer – Réaménagement de l'entrée Est », pour un montant de 37 961,60 € HT soit 45 553,92 € TTC ;

**ARTICLE 2** de dire que les crédits nécessaires pour la réalisation du présent marché sont inscrits au budget de la Commune de Cavalaire sur Mer ;

**ARTICLE 3** De dire que Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Municipal seront chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal au cours de la séance suivant cette décision.

Cavalaire-sur-Mer, 29-04-2020

LE MAIRE  
Philippe LEONELLI



*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification).*

*Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*